

MARIE-ANGÉLIQUE DROUIN

1762-1842

Portrait miniature par G r me Fassio, ca 1835



Mus e de la civilisation,
don anonyme,
restauration effectu e par le Centre de conservation du Qu bec

Marie-Angélique Drouin naît le 22 mars 1762 à Saint-François de l'Île d'Orléans, de Joseph-Marie Drouin et de Madeleine Cauchon dit Laverdière. Elle décède à Québec le 27 janvier 1842 et est inhumée dans la crypte de la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Âgée de 19 ans, elle épouse le 29 octobre 1781, à Saint-François de l'Île d'Orléans, François Painchaud, de l'Île-aux-Grues. C'est à l'Île-aux-Grues que s'installent les jeunes époux puisque leur premier fils, Charles-François, y naît le



9 septembre 1782, et qu'il est baptisé au Cap Saint-Ignace le 7 novembre suivant. Au cours de cette période, il est possible qu'ils aient vécu avec les parents de François, son père, François, et Marie Nuirat, sa mère, dans la maison familiale, avec les frères et sœurs de François, Sœur, David-Jérôme et Henri. Plus tard, Jérôme (David) épousera

une demoiselle Langlois de l'Île aux Oies, sœur de la mère de Charles-François et de Pierre Baillargeon¹.

Dix ans plus tard, lors de la visite de la paroisse de Québec commencée le 30 juillet 1792 par l'abbé Joseph Octave Plessis, on retrouve François Pinchau (*sic*), navigateur, au no 4 de la rue Ste-Catherine, faubourg St-Roch; c'est une petite rue branchée sur la rue St-Vallier, qui descend vers la rivière saint-Charles, à l'ouest de l'Hôpital Général; elle ne compte que quatre maisons. Les voisins sont de petits artisans et leurs familles : François Siambre dit Sansfaçon², journalier ; Charles Morant, charretier ; Charles Martin, menuisier. Le foyer abrite alors huit paroissiens, dont seulement deux communiants. Les autres sont leurs six enfants vivants à cette date : Charles-François (1782), Victoire (1783), Justine (1784), Joseph (1787), Émérance (1788), Marie-Louise (1791) ; Jacques, né en 1789, est probablement décédé la même année.



¹ Narcisse-E. Dionne, *Vie de C.-F. Painchaud, prêtre, curé, fondateur du collège de Ste-Anne de la Pocatière*, Québec, Léger et Brousseau, 1894, p. 310.

² Notre ancêtre maternel ?

Lors de la visite de 1795, la famille s'est déplacée au 55 de la rue St-Vallier ; les naissances d'Alexis en 1792 et de Julie en 1796 ont porté à neuf le nombre des paroissiens. La maison compte désormais trois communiants, Charles-François, alors âgé de 13 ans ayant fait sa première communion.

François est emporté par l'épidémie de « picote » (variole) le 20 février 1797. Le 4 mars suivant, Marie-Angélique Drouin comparait devant le juge Pierre Amable de Bonne, de la cour du Banc du Roi du District de Québec, en vue d'élire un tuteur et un subrogé tuteur à ses enfants mineurs : François, le plus vieux, a quatorze ans et Julie, le bébé, n'a que neuf mois. L'assemblée réunie pour la circonstance est formée de Pierre Drouin, oncle ; Pierre Chamberland, cousin ; Louis Bouthillet, petit-cousin ; Pierre Gagnon, Jean Touchet, Joseph Gagnon et François Simon, amis. À l'unanimité, ils élisent Angélique comme tuteur et Pierre Chamberland, comme subrogé tuteur. Le document ne porte pas la signature d'Angélique qui dit ne pas savoir signer³.

Les parents d'Angélique habitent St-François de l'Île d'Orléans et ses beaux-parents, à l'Île aux Grues. Elle est donc seule et sans soutien à Québec. L'aîné des enfants, Charles-François, est âgé de 14 ans lors du décès de son père. Il devient donc l'homme de la maison et il est en âge de gagner, il est écolier au Petit-Séminaire de Québec, et novembre 1797, Mgr Plessis, devenu évêque coadjuteur de Québec, demande à l'abbé Jean Rimbault, un prêtre émigré français, curé de la paroisse de l'Ange-Gardien, de prendre avec lui le jeune Charles-François, qui a eu 15 ans le 9 septembre et qui a complété ses classes de lettres, pour poursuivre son éducation⁴. Il y passera trois ans jusqu'à son retour au Séminaire en 1800. Mgr Plessis place les autres enfants dans de bonnes maisons de Québec⁵, de sorte qu'au dénombrement du printemps de 1798, le 55 rue St-Vallier n'abrite plus que la « veuve François Painchaud » et deux autres paroissiens, dont un seul communiant, sans doute la plus jeune enfant, Julie, qui n'a alors que 5 ans, et un autre plus vieux que la veuve aura gardé avec elle⁶. Il s'agit sans doute de Victoire ou d'Émérance, qui ont alors respective-

³ BANQ Tutelle-03QCC301S1_D07973_005.

⁴ Narcisse-E. Dionne, *Vie de C.-F. Painchaud, prêtre, curé, fondateur du collège de Ste-Anne de la Pocatière*, Québec, Léger et Brousseau, 1894, p. 8.

⁵ Narcisse-E. Dionne, *Vie de C.-F. Painchaud, prêtre, curé, fondateur du collège de Ste-Anne de la Pocatière*, Québec, Léger et Brousseau, 1894, p. 7.

⁶ Ces données sont tirées de Pierre-Georges Roy, *Rapport de l'Archiviste de la province de Québec 1948-1949. Les dénombrements de Québec faits en 1792, 1795, 1798 et 1805*, Québec, 1949, p. 45, 92, 142.

ment 14 et 13 ans, le suivant, Joseph, n'a que 11 ans. Comment la veuve réussit-elle à joindre les deux bouts ? On ne sait pas. Plus tard, en 1808, apprend qu'elle fait des lessives. Peut-être est-ce déjà le cas. La vie est sûrement difficile

Lors du dénombrement de 1805, c'est le nom de Pierre Laviolette, voyageur, qui apparaît au 55 de la rue St-Vallier. En effet, Angélique Drouin, veuve François Painchaud a épousé à St-Roch, le 23 mai 1802, Pierre Laviolette. Le foyer compte quatre paroissiens, tous communiant. Les plus jeunes, qui ne sont pas encore en âge de communier, Julie, qui n'a que 6 ans, Alexis, 9 ans et Marie-Louise, 11 ans, sont sans doute placés. Charles-François est au Grand-Séminaire, Joseph, qui a 19 ans,

Ce second mariage n'est pas heureux et Angélique abandonne le domicile conjugal à une date que nous ignorons. Cinq ans après ce mariage, le 10 mai 1807, Mgr Joseph-Octave Plessis, devenu évêque de Québec, écrit à Charles-François Painchaud, missionnaire à la Baie-des-Chaleurs⁷ :

Laviolette, par une suite de procédés brutaux, continue de faire expier à sa pauvre femme l'énorme faute qu'elle a commise de s'attacher à lui. Ils sont toujours séparés.

Au cours de cette période, Angélique fait des lessives pour subvenir à ses besoins et vit dans des conditions assez misérables. L'abbé Louis-Joseph Desjardins, chapelain de l'Hôtel-Dieu de 1807 à 1836⁸.⁹, semble lui venir en aide à l'occasion¹⁰. Ce prêtre émigré avait remplacé l'abbé Mathurin Bourg dans la Baie des Chaleurs de 1795 à 1801; il connaissait donc bien la situation de Charles-François Painchaud. Dans une lettre datée cette fois du 3 juin, il écrit laconiquement à Charles-François : « Votre digne mère se dispose à se rendre à vos désirs, et la pauvre Émérance au Couvent »¹¹. S'agit-il de rentrer au foyer avec son mari Laviolette ? Cela ne se fera ni pour l'une ni pour l'autre puisqu'elles partiront toutes deux quelques semaines plus tard pour Carleton où Émérance restera et trouvera mari.

⁷ Archives du Collège de Ste-Anne de la Pocatière, 1 – XVI.

⁸ Noël Baillargeon, « Desjardins (Desplantes), Louis-Joseph », *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec/Toronto, Presses de l'Université Laval/Toronto University Press, 1988.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Lettre du 2 juin 1808 à Charles-François Painchaud : Ne vous gênez pas pour ce que vous me devez. Je ne manque de rien. Je puis même offrir quelques deniers à votre digne mère. » (Archives du Collège de Ste-Anne de la Pocatière, 1 – XXX).

¹¹ Archives du Collège de Ste-Anne de la Pocatière, 1 – XXIX.

Quoi qu'il en soit, la gêne dans laquelle vit sa mère préoccupe Charles-François, surtout, semble-t-il, pour des raisons de convenance ; il écrit à son frère Joseph, le 4 juin de la même année¹² :

Parlons un peu affaires. 1e Mr Gédéon¹³ pense aller à Québec ce printemps pour y former une correspondance, & pour y voir ses Parens Nouveaux... tu m'entens, il n'est pas nécessaire qu'il trouve la cabane encombrée de cuves et d'ordures comme d'ordinaire. C'est un jeune homme accoutumé à vivre bien, il serait disgracieux pour lui de voir sa belle-mère en lavage pour autrui... Or donc, tâche de faire rencontre d'un tapis de plancher, qui aurait déjà servi, d'environ £ 2,10,0 ou £ 3,0,0, j'enverrai l'argent ce printemps par le xxx. Si tud'achat, ce sera bon pour le plancher. Achète aussi des rideaux pour les fenêtres, tu pourras les prendre chez Hébert, à payer aussi ce printemps, ou chez Langlois. Si ma pension du gouvernement continue, voilà pour les fenêtres. Je mettrai environ £ 2, 0, 0 ou £ 3, 0, pour une garniture de table de thé & d'autres ustensiles nécessaires – tu pourrais faire approprier (?) la maison aussi un peu, y mettre quelques petits cadres propres à la place des vieilles paperasses qui salissent le tour des murs - & ce que tu pourras trouver de convenable pour mettre la maison sur un moyen ton (?) comme est la mienne. La chose est de décence non seulement pour lui, mais pour tous ceux qui pourraient aller rendre une visite à maman en ma considération, gens qui souvent sont assez sottes pour se choquer des apparences de médiocrité. Il ne faut jamais voler dans les dans la fange, mais tâche de tenir un milieu honnête. Si ma pension continue, je veux que maman abandonne son lavage ce printemps ; car alors je pourrai subvenir à elle et à toi – toujours en serrant la babiche s'entend, mais qu'importe, elle ne cassera pas. Je désire absolument que tu fasses ce que je viens de te marquer & même tu pourras ajouter un peu si bon te semblait... J'insiste pour un tapis, rien ne pare mieux une chambre.

Une lettre de l'abbé Desjardins datée du 24 juin 1808 nous apprend qu'Angélique est sur le point de partir pour la Baie des Chaleurs avec sa fille Émérence¹⁴. Joseph, qui fait à cette époque son apprentissage de médecin auprès du docteur James Fischer, chirurgien attaché à la garnison de Québec, ne recevra l'autorisation de pratiquer la médecine que le 9 janvier 1811¹⁵, il n'a donc pas les moyens de subvenir aux besoins de sa mère. Il semble lui-même recevoir de l'aide de l'abbé Desjardins et être l'objet de l'attention de Mgr Plessis qui écrit à son sujet le 17 février 1808 : « Joseph est votre frère, et se conduit, jusqu'à présent, en joli garçon. Voilà deux motifs de lui vouloir du bien. Je

¹² Archives du Collège de Ste-Anne de la Pocatière, 1 – XXVI.

¹³ Gédéon Ahier, le nouveau mari de Victoire.

¹⁴ Lettre de l'Abbé Louis-Joseph Desjardins à Charles-François Painchaud, (ACSAP I – XXIX) et Dionne, *Vie de C.-F. Painchaud*, p. 305. Dionne relate quelques anecdotes édifiantes à son sujet, surtout en rapport avec l'éducation de Charles-François.

¹⁵ Charles-Marie Boissonnault, « Painchaud, Joseph (1787-1871) », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 10, Université Laval/University of Toronto, 2003.

dis vouloir, car en vérité, je n'ai pas encore pu lui en faire »¹⁶. Seul l'aîné, Charles-François, dispose de quelques revenus pour venir en aide à sa mère.

Au printemps de 1810, les époux sont toujours séparés ; Charles-François missionnaire à la Baie-des-Chaleurs, écrit de Carleton à son frère Joseph le 16 mars 1810¹⁷ :

Tu as dû recevoir quelques lignes par Goupille, remets chaque lettre à son adresse. Mais il y en a dont tu seras le porteur & le lecteur, telle celle de Sr Laviolette que je ne cache pas afin que la lecture d'icelle te mette au fait de l'affaire. J'écris aussi au curé Doucet à qui tu pourras offrir la lecture de la même lettre pour qu'il n'ignore rien. Tu seras peut-être surpris de ces nouvelles, mais c'est une nécessité, même de religion. Elle ne peut pas en conscience exposer ainsi son mari, d'autant plus qu'elle est au moins aussi coupable que lui de leur discorde mutuelle. ??? avant de lui donner ma lettre, même avant de donner celle du curé. & s'il était hors de mérite (?) ou parti, tu garderais l'une & l'autre par devers toi. Tu les cachetteras toutes les deux après les avoir lues. Écris toi-même à maman pour l'engager au moins à monter pour se justifier devant Monseigneur & lui expliquer ses raisons devant (?) son mari, lui faisant entendre quelle pourrait redresser (?) si elle se trouvait claire [...]

J'attends les réponses aux lettres de Laviolette et du curé par Joseph Arseneau – tâche que cette occasion ne soit pas manqué – car comme Hilarion (?) est pour monter vers la fin de juin, maman pourrait profiter de son occasion. Tâches aussi que les choses se passent en grand silence, n'en dis mot à Émérance & engage Laviolette à ne (?) pas souffler à âme qui vive, qu'à Mgr & à Ms le curé Doucet, que si la chose transpirait jusqu'à maman, loin d'attribuer mes démarches à l'intérêt de son salut & de son bien, elle s'attribuerait – tu sais, on me dit qu'elle a quelque volonté d'aller demeurer avec le bonhomme Chamberland, préférant cette demeure à celle de son mari.

Ce « bonhomme Chamberland » est sans doute le cousin désigné comme subrogé tuteur en 1797, ou son père qui porte le même nom.

Enfin, il semble qu'Angélique ait réintégré le domicile conjugal en 1810, selon le témoignage d'une lettre datée du 6 novembre 1810 adressée à Charles-François par Mgr Plessis :

Alexis, qui n'a pas voulu me venir voir, vous aura apparemment informé de la parfaite réconciliation de Madame Laviolette avec son mari. Joseph m'assure qu'ils continuent d'aller fort bien ensemble¹⁸.

¹⁶ Archives du Collège de Ste-Anne de la Pocatière, 1 – XXVII.

¹⁷ Archives du Collège de Ste-Anne de la Pocatière, 1 – LV.

¹⁸ Archives du Collège de Ste-Anne de la Pocatière, 1 – LVIII.

Que fut la vie d'Angélique? Elle habite rue Saint-Vallier, le numéro 196, dans le faubourg Saint-Roch, un quartier populaire de petits artisans serré entre la rivière Saint-Charles et le bas de la falaise nord-ouest du promontoire de Québec. La rue St-Vallier longe le pied de la falaise depuis la porte du Palais, puis décroche vers la rivière St-Charles et l'Hôpital Général. L'aquarelle de James Cockburn



représente la portion de cette rue qui longe la falaise, vers 1830. À cette époque, la rue compte plusieurs tanneries.

Une lettre de l'abbé Desjardins datée du 30 mars 1813 nous livre un dernier écho de la vie d'Angélique au cours de cette période : « Hier soir j'étois chez votre excellente mère pour m'informer de sa situation et lui offrir quelque consolation. Elle me parut inquiète, comme par présentiment, sur votre situation et la santé du cher Alexis. Elle suppose Mlle Émérence toujours vestale, quoi qu'on la dise Sébastienne¹⁹. Après d'autres nouvelles concernant Joseph et Marie-Louise (Mère St-Augustin), il ajoute : « Mr Laviolette se soutient honorablement, mais il manque d'emploi. Point d'ouvrage absolument ici ! [...] ».²⁰

De la vie d'Angélique au cours de cette période, on ne sait rien, mais on peut imaginer que son sort s'est considérablement amélioré grâce à ses enfants. En mars 1813, on apprend par une lettre de l'abbé Desjardins à Charles-François Painchaud que ce dernier lui envoie de l'argent, du moins est-ce ainsi qu'on peut interpréter la mention d'une « lettre fourée (*sic*) » à elle remise par l'abbé Desjardins en mars 1813. Celui-ci, qui l'a visitée la veille, 19 mars, mentionne qu'elle s'inquiète pour ses fils Alexis et Charles-François, et pour sa fille Émérence²¹.

Sa fille Justine, qui a épousé en 1802 au cap Saint-Ignace, Pierre Balan dit Godier, vit à proximité dans le quartier Saint-Roch et on peut penser que les con-

¹⁹ Elle épousera Sébastien Landry à Carleton le 31 octobre 1813.

²⁰ ACSAP 1 - XLIV

²¹ Lettre de l'abbé Louis-Joseph Desjardins à Charles-François Painchaud datée du 2- mars 1813 (Archives du Collège de Ste-Anne de la Pocatière, 1 – XLIV).

tacts avec sa mère sont réguliers. L'affection particulière qu'Angélique exprime dans son testament pour son petit-fils Pierre Gaudier en est un indice.

Le plus jeune de ses fils, Alexis, est déjà à 18 ans, en 1810, le capitaine d'une goëlette de 40 tonneaux qui appartient à son beau-frère Gédéon Ahier, le mari de Victoire. Il devient vite un marin et un commerçant prospère. En 1820, il s'installe à Montréal et il possède en 1825 un brick de 122 tonneaux; en 1828, il possède un deuxième brick de 218 tonneaux avec lesquels il commerce avec les îles britanniques et les Antilles ; puis dans les années 1830, il possède des schooners avec lesquels il commerce avec les Îles de la Madeleine. Au cours de sa carrière, il possédera une vingtaine de navires.

Marie-Louise entre à l'Hôtel-Dieu en 1812²²

En 1814, Joseph, a 31 ans, médecin, revient du front et s'établit à Québec où il épouse en 1815 Geneviève Parant. Il s'installe bientôt à l'intérieur des murs de la ville dans une grande maison au bas de la rue des Pauvres, en face de l'Hôtel-Dieu et à faible distance de la maison de sa mère. À titre de médecin de l'Hôpital Général, il doit régulièrement emprunter la rue St-Vallier avec sa jument, ***. On peut penser qu'il prenait occasion de ses déplacements pour saluer au passage sa mère.

La même année, Charles-François est nommé curé de Sainte Anne du Sud, ce qui le rapproche de Québec et de sa mère qui le visite à la belle saison jusqu'en 1835, année où elle s'y rend pour la dernière fois alors qu'elle a 73 ans²³. Peut-être prend-elle passage sur un des bateaux de son fils Alexis.

On peut donc imaginer que la vie s'est passablement adoucie pour Angélique, dont les fils et les filles sont maintenant bien établis et relativement prospères. Grâce au soutien financier de ses fils, elle n'est plus dans la misère. Dans son testament rédigé le 8 mars 1837, Charles-François lègue à sa mère une « rente viagère de 25 £ courant à lui être payée par la Corporation du collège » (de Sainte-Anne de la Pocatière)²⁴. On peut penser qu'il entendait continuer ainsi une aide qu'il procurait déjà, de son vivant, à sa mère. On sait que cette rente a été versée au moins une fois en 1839. En effet, les archives du Collège de Sainte-Anne de la Pocatière conservent un quittance datée du 3 septembre 1839

²² Elle entre à l'Hôtel-Dieu le 26 février 1812 et avait fait profession le 9 septembre 1813 sous le nom de Marie-Louise de Saint Augustin Elle fut supérieure de 1840 à 1843 et de 1849 à 1855; voir Henri-Raymond Casgrain, *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, Québec, Léger et Brousseau, 1878, p. 514 et 577.

²³ N.-E. Dionne, p. 305.

²⁴ N.-E. Dionne, p. 403. Environ 60 000 \$ actuels ?

adressée à la corporation du Collège par dame Angélique Drouin, épouse Laviolette. La quittance pour la somme de 24 £ est « faite et passée en la maison et demeure de ladite Dame Laviolette, ces jour, mois & an susdits. Et les dits sieur et dame Laviolette étant requis de signeront déclaré ne le savoir [...]. Cette quittance révèle que Laviolette est poulieur de son métier et que le couple habite toujours rue Saint-Vallier, faubourg Saint-Roch²⁵.

Le 8 avril 1839, Angélique fait son testament. Elle partage ses biens, qui se réduisent à peu de choses, entre ses enfants et petits-enfants issus de son premier mariage et ne fait nulle mention de son époux. Elle lègue ses « vêtements, hardes et linge de corps » à ses filles, laissant la discrétion de leur partage à sa bru, madame Joseph Painchaud ; à son fils Alexis, le portrait avec cadre doré de feu messire Charles-François Painchaud (décédé l'année précédente) ; à Pierre Gaudier dit Bélan, son petit-fils, comme « témoignage de la particulière affection qu'elle lui porte », un lit garni et complet, le sien, avec ses rideaux, un fauteuil et une petite table ronde ; et à sa petite fille, Virginie Ahier, épouse de Vital Têtu, son unique vache ; enfin, le résidu de tous les autres biens meubles et immeubles, à ses enfants nés de son premier mariage avec le défunt François Painchaud. Elle désigne son fils Joseph comme exécuteur testamentaire²⁶.



Pierre Laviolette meurt à Québec le 6 août 1841 et est inhumé à Saint-Roch le lendemain. Angélique le suit de quelques mois et meurt le 27 janvier 1842 ; elle est inhumée dans l'église de l'Hôtel-Dieu de Québec dont sa fille, Marie-Louise est alors la supérieure. Le 2 mars 1842, Joseph annonce dans le *Canadien* une maison à vendre au 196, rue Saint-Vallier²⁷, la vente de cette maison quelques semaines après le décès d'Angélique indique vraisemblablement que celle-ci y a habité jusqu'à la fin de sa vie.

²⁵ Archives du Collège de Ste-Anne de la Pocatière, 5-LXVI

²⁶ La copie de ce testament conservé dans la famille porte une note manuscrite datée du 26 avril 1842 : « Madame Pelletier voudra bien garder ce testament, ou le renvoyer à son frère Jos. Painchaud ». La transmission de ce document indique qu'il a été envoyé à Joseph Painchaud.

²⁷ *Le Canadien*, 2 mars 1842. Il s'agit peut-être du 55 qui aura changé de numéro civique.

Par ses fils Joseph, médecin, et Alexis, navigateur, armateur et commerçant, Angélique Drouin est l'aïeule commune des Painchaud de Québec et des Îles de la Madeleine ; par ses filles Victoire (Gédéon Ahier), Justine (Pierre Godier), Émérence (Sébastien Landry) et Julie (Jean-Marie Pelletier) et Émérence (Sébastien Landry), elle est l'aïeule de sir Pantaléon Pelletier, avocat, conseiller de la reine, député, ministre et lieutenant-gouverneur de la province de Québec de 1908 à 1911 ; du docteur Jean-Étienne Landry, un des fondateurs de la faculté de médecine de l'Université Laval et copropriétaire de l'asile de Québec, et de son fils, le sénateur Philippe Landry ; de Virginie Ahier, épouse de Vital Têtu, député de 1836 à 1838, membre du conseil municipal de Québec (1840-1842) et président de Trinity House en 1876, au moment où celle-ci fait place à la commission du Havre de Québec ; sa petite-fille Geneviève Painchaud a épousé le docteur Pierre Baillargeon, qui sera sénateur, ses petit-fils Joseph-Louis et Antoine-Étienne Painchaud sont, le premier, le fondateur de la société Saint-Vincent de Paul de Québec, et l'autre, époux d'Élisa LeBoutillier de Gaspé, l'un des fondateurs et premiers dirigeants de la corporation professionnelle des arpenteurs du Canada.

Cette descendance illustre de la pauvre veuve de 1797 illustre la formation et l'ascension d'une bourgeoisie professionnelle canadienne-française formée de médecins, d'avocats et de marchands, solidement emmaillée au clergé et aux institutions religieuses à Québec au XIX^e siècle.